



## Achat article soldé mais non disponible

Par **lopez alex**, le **19/03/2017** à **00:18**

Bonjour,

J'ai acheté en date du 22.01.2017, dans une grande enseigne de magasin qui vend des cuisines, salles de bains, portes et fenêtres... un pack WC suspendu en modèle d'expo au prix de 60.00 €. J'effectue mon achat, on me remet la facture où il est mentionné la date de disponibilité soit le 28.03.2017 (car le modèle est exposé mais ne sera démonté qu'à cette date) et j'attends... jusqu'à aujourd'hui, le 18.03.2017, le magasin nous appelle en nous disant que l'article que nous avons acheté était en réalité déjà vendu à la date où, moi, j'ai effectué cet achat mais que l'article n'avait pas été étiqueté comme vendu. Par conséquent, l'enseigne a effectué une double vente de cet article soldé.

Je me présente au magasin et la seule réponse que j'ai de la responsable est : on va vous rembourser. Je trouve la réponse du vendeur un peu trop facile. L'engagement de vente n'est pas du tout respecté. Quel est mon droit dans ce cas précis ?

Je lui ai demandé de me donner un article équivalent, la responsable prétend qu'il n'y en a pas de disponible.

Ma question est : Puis-je exiger d'obtenir l'article que j'ai payé donc acheté au vu du code du droit de la consommation ?

Merci pour votre réponse.